

## Fonction publique – Octroi des congés pour fidélité en emploi

### Description

#### Info-Négo | Fonction publique – Volume 6 no 4 – 15 décembre 2021

Suivant la signature de la convention collective 2020-2023 des professionnelles et professionnels de la fonction publique le 9 novembre, les congés pour fidélité en emploi devaient être octroyés à la mi-décembre 2021. Ce qui n'a pas été le cas pour certaines et certains. Voici quelques précisions.

Le système met automatiquement la réserve de congé de fidélité en emploi à zéro pour le personnel professionnel. La direction des ressources humaines doit saisir, pour les personnes concernées, le nombre de congé octroyé pour chaque employée et employé.

Dans les grands ministères, il est possible que l'exercice n'ait pas été entièrement complété à ce jour. L'ensemble des ministères doit s'assurer de régulariser la situation le plus rapidement possible, entendu que le personnel professionnel voudra utiliser ces congés pendant la période des fêtes. Précisons que le code à utiliser pour se prévaloir de ces journées est le 140 *congé fidélité en emploi*.

#### **Armel Seh**

Quatrième vice-président

Responsable politique de l'unité fonction publique

#### **Categorie**

1. Info-Négo

#### **date créée**

15 Déc 2021